

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	4 (1875)
Heft:	1
Vorwort:	À nos lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IV^e ANNÉE.

N^o 1.

JANVIER 1875.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît à Fribourg le 1er de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro, 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauteville, et ce qui concerne les abonnements au Directeur de l'imprimerie catholique suisse, à Fribourg. — *Lettres affranchies.*

SOMMAIRE. — *A nos lecteurs.* — *Avant la rentrée des classes. Mobilier scolaire.* — *Partie pratique : Rentes sur l'Etat (suite).* — *Journal d'un Instituteur (suite).* — *Bibliographie.* — *Correspondance du Bon-Valais.* — *Chronique.* — *Avis.*

A NOS LECTEURS.

Le *Bulletin pédagogique* inaugure aujourd'hui sa quatrième année de publicité.

Nous croyons qu'au lieu de l'épuiser ou de l'affaiblir, le temps n'a fait qu'accroître ses forces et augmenter sa vitalité. En effet, les sujets à traiter se multiplient, les questions scolaires à résoudre abondent et l'intérêt qui s'attache à notre programme grandira encore, avec les nombreux changements que les lois fédérales réservent à nos écoles.

Les circonstances qui ont fait éclore notre revue n'existent plus, il est vrai. On sait qu'après d'émouvantes alternatives, la révision constitutionnelle a fini par triompher de l'opposition de la majorité. L'autonomie cantonale s'est trouvée profondément entamée sur le terrain scolaire, et aujourd'hui il est à craindre que l'autorité fédérale, cédant à des influences regrettables, ne cherche à se substituer peu à peu à la souveraineté des cantons. Or, ce remaniement de nos institutions scolaires, la mise en pratique des prescriptions fédérales, et la transition des anciens usages au régime nouveau réclament une attention et une prudence

d'autant plus grandes que les cantons catholiques sont loin d'être les Benjamins de la Confédération. Les préventions aveugles et les imputations injustes, auxquelles nous sommes souvent en butte, sont encore périodiquement attisées par les déclamations de certains tribuns qui se sont donné mission d'exploiter lâchement contre leurs compatriotes les haines confessionnelles du dehors et les passions jalouses des partis politiques.

On comprendra sans peine quels services peut rendre, dans des conjonctures aussi difficultueuses, un organe qui s'ouvre à tous les conseils, à toutes les opinions honnêtes, et qui ne s'inspire que des intérêts du corps enseignant. Agir d'une manière uniforme, sans nous écarter jamais des prescriptions qui nous sont imposées, tel doit être notre but. Mais pour être des citoyens dévoués au bonheur de notre chère patrie et toujours soumis aux lois, nous ne nous croirons jamais obligés de nous incliner devant les exigences capricieuses et tyranniques des partis politiques.

Aux nombreuses questions d'actualité que l'introduction des nouvelles lois scolaires va faire surgir, s'ajoutent l'étude des méthodes nouvelles, l'examen des manuels et la revue des procédures pédagogiques qui sollicitent notre attention. Il faut se garder, et de repousser les améliorations, les progrès réalisés dans le domaine de l'enseignement, et de nous livrer à des essais infructueux. Pour éviter ce double écueil, nous avons besoin d'un organe qui résume la pensée de chacun, qui mette en commun le fruit des expériences individuelles et qui offre un terrain neutre à la discussion et aux enseignements les plus divergents, les plus contradictoires même.

Grâce à notre modeste revue, les instituteurs valaisans et fribourgeois ne sont plus dans la pénible alternative de rester isolés et abandonnés à eux-mêmes, ou de se rallier à un drapeau et à un organe hostiles à leurs cantons et à leurs convictions religieuses.

Fort de la bienveillance des instituteurs et des nombreuses sympathies qu'il a rencontrées même en dehors du corps enseignant, le *Bulletin pédagogique* continuera, avec l'aide de Dieu et le concours de ses lecteurs, la modeste mission que les associations pédagogiques de Fribourg et du Valais lui ont confiée.

